MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
Haute-Savoie
ARRETE MUNICIPAL
N° PM/2026/147/TR/MM

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE ET PIETONNE RUE DU MONT-BLANC
(Raccordement électrique de la station Montenvélo – COLAS - CCPMB)

Le Maire,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU le Code pénal et notamment l'article R. 610-5,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 13 août 1977 modifiée,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande présentée par l'entreprise COLAS, en date du 13 octobre 2026, en vue de procéder à des travaux de raccordement électrique de la station Montenvélo pour le compte de la CCPMB, maître d'ouvrage,
VU l'avis et les prescriptions du Directeur des Services Techniques de la Commune,
CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les lieux en règlementant la circulation routière et piétonne sur la rue du Mont Blanc,

ARRETE

Article 1 : Stationnement interdit au droit du chantier sur les emplacements de taxi et de zone bleue soit 6 places :

- Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant :
  - Du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au lundi 26 octobre inclus.

Article 2 : L'entreprise COLAS, pour permettre le bon déroulement des travaux, rue du Mont Blanc, devra respecter certaines règles :

- Du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au lundi 26 octobre inclus.
- L'installation de la base vie se fera obligatoirement dans l'emprise chantier.
- Obligation de faire un état des lieux, avec un agent de la DST avant et après occupation.
- Avec obligation de remise en état du trottoir à l'identique, structure comprise.
- Il est strictement interdit de stocker du matériel ou autre en dehors de l'emprise chantier.

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com
Bureau d'Etat Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Article 3 : La circulation piétonne sur la rue du Mont-Blanc, au droit du chantier, sera interdite et déviée :

- Du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au lundi 26 octobre inclus.
- Neutralisation du trottoir de part et d'autre du chantier avec mise en place d'une déviation piétonne sur le trottoir opposé, à la charge de l'entreprise.
- L'accès à l'entrée de l'Office du Tourisme ne doit pas être impactée par les travaux

Article 4 : La circulation routière sur la rue du Mont-Blanc, au droit du chantier, ne sera pas impactée :

- Du lundi 19 octobre 2026 jusqu'au lundi 26 octobre inclus.
- La circulation routière ne doit pas être perturbée

Article 5 : La mise en place de la signalisation nécessaire et réglementaire, ainsi que son entretien, seront à la charge de l'entreprise COLAS chargée des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément à l'article R 421-2 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint Gervais les Bains le 13 octobre 2026
Le Maire,

Jean Marc PEILLEX

MAIRIE DE ST-GERVAIS-LES-BAINS - 74 (Hte-Savoie)

Affiché le : 15/10/2026